

Commune d'AUTEUIL LE ROI

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2012072-0001

du 12 mars 2012

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

☒

non

☐

PPR	date	21 août 2008 (prescription)	aléa	Retrait gonflement argile
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

DDRM	Consultable sur Internet	☒
PPR « Argile » (disponible en mairie)	Consultable sur Internet	☐

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

☐

non

☒

	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	☐
	Consultable sur Internet	☐
	Consultable sur Internet	☐

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
☐	☐	☐	☐	☒

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 9 avril 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation :

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

signé

Jean-Marc GALLAND

Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 15 février 2006 (échelle 1/25000^{ème})

